

## La SQ a perquisitionné chez Gomery

Elle cherchait des preuves dans le cadre de son enquête criminelle sur Jean Lafleur

**Le scandale des commandites n'a pas fini de nous étonner : la Sûreté du Québec a obtenu deux mandats pour fouiller 140 boîtes de documents que la commission Gomery avait en sa possession au printemps 2005, révèle un document de la Cour supérieure.**

La Sûreté du Québec a perquisitionné les locaux de la commission Gomery durant trois jours, en mars 2005, dans le cadre de son enquête criminelle sur l'agence de publicité de Jean Lafleur, indique un jugement daté du 22 juin 2005.

Vous vous souvenez sûrement de Jean Lafleur : c'est lui qui avait oublié comment il est devenu millionnaire du jour au lendemain grâce au programme de commandites. Son agence de publicité avait raflé 65 millions en contrats de commandites, dont 36,5 millions en commissions.

Jean Lafleur s'était fait remarquer en demandant 275 \$ l'heure au gouvernement fédéral pour magasiner pour des cravates et des boules de Noël. La commission Gomery a aussi révélé que M. Lafleur a facturé des milliers d'heures en utilisant le nom de son fils, Éric, pour du travail qui n'a jamais été effectué.

Après la tempête des commandites, il y a un an, Jean Lafleur a trouvé refuge sous le soleil du Costa Rica. Ses voisins des appartements Del Vista, dans la chic banlieue de San José, se sont plaints des soirées bruyantes et bien arrosées de l'homme d'affaires et de ses amis.

On comprend Jean Lafleur de profiter de la vie. Il a appris comme tout le monde par les journaux, ces derniers jours, que la Sûreté du Québec vient de déposer son rapport d'enquête sur les commandites au bureau du procureur de la Couronne, à Montréal.

La SQ a déployé une équipe de choc pour faire la lumière sur les commandites : cette seule enquête avait coûté 2,3 millions de dollars en date du 31 mars 2006. Plus précisément 2336278 \$, incluant salaires, heures supplémentaires et dépenses, a indiqué le ministère de la Justice du Québec en réponse à une demande d'accès à l'information du Journal de Montréal.

Les policiers de la SQ n'ont reculé devant rien pour mener leur enquête. Ils ont pris le moyen inusité de perquisitionner les locaux de la commission Gomery, au complexe Guy-Favreau à Montréal, pour mettre la main sur 140 à 150 boîtes de documents reliés à Lafleur Communication Marketing.

Les enquêteurs ont mis trois jours pour scruter à la loupe ces milliers de documents et de fichiers informatiques, en mars 2005. C'était au moment même où le juge John Gomery obtenait des cotes d'écoute record en faisant témoigner en direct les principaux acteurs du scandale.



**JEAN-CLAUDE HÉBERT**  
Défenseur de Lafleur

### MÉTHODE CONTESTÉE

Jean Lafleur a contesté, en vain, en Cour supérieure les deux mandats accordés à la SQ par le juge de paix Jean-Georges Laliberté. Comme toutes les enquêtes publiques menées au Canada, la commission Gomery avait un devoir de confidentialité qui l'empêchait de transmettre à la police des documents remis de bonne foi par les témoins, soutenait M. Lafleur.

Les représentants de la commission Gomery «ont collaboré avec la police en identifiant des caisses de documents reliées à mon client», affirme le criminaliste Jean-Claude Hébert, qui a défendu Jean Lafleur dans cette histoire. «À ma connaissance, c'est la première fois que ça arrive, que la police va chercher de la preuve dans une commission d'enquête. J'ai entendu des témoins dire qu'ils se sentaient floués d'avoir joué franc jeu avec la commission», ajoute-t-il.

Dans une décision rendue le 22 juin 2005, la juge France Charbonneau donne raison à la SQ : la perquisition dans les bureaux de la commission Gomery était la seule façon pour les enquêteurs d'obtenir certains rapports liés à leur enquête, a-t-elle tranché.

On devrait savoir bientôt si ces précieux documents ont été utiles à la police.

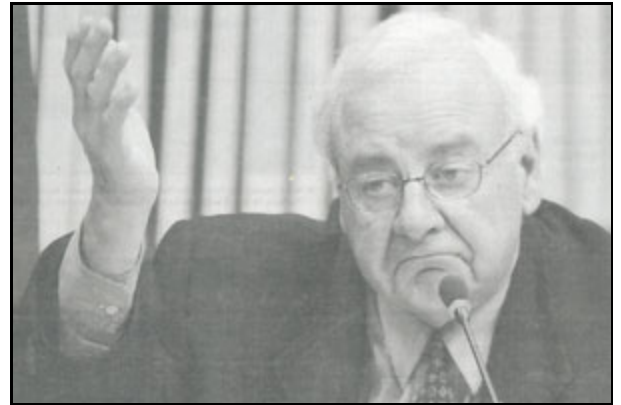


PHOTO D'ARCHIVES PIERRE-PAUL POULIN  
**Jean Lafleur avait oublié comment il est devenu millionnaire du jour au lendemain grâce au programme des commandites.**